

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT  
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**  
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 30 octobre 2015

N° 18878-15

- MATERIAU PRESENTE PAR : SPM  
16 rue Isabelle EBERHARDT  
31100 Toulouse  
France
- REFERENCE COMMERCIALE : Gamme Profilés SPM extrudés en PVC rigides
- DESCRIPTION SOMMAIRE : Profilés rigides à base de polychlorure de  
vinyle extrudé (83%), et de charges (17%)  
Profilés pour protection murale et mains courantes.  
Masse volumique : 1450 kg/m<sup>3</sup>  
Epaisseur : 2,5 mm  
Coloris présenté : Divers
- NATURE DES ESSAIS : Essai par rayonnement.

CLASSEMENT :

M1

\* Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

DURABILITE DU CLASSEMENT: non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé n° : 18878-15 du 30 octobre 2015  
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits  
similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin  
1994.

Chef du Laboratoire  
"Essais au Feu"  
Hélène BARBIER



Au Bouchet, le **30 octobre 2015**  
Responsable de l'essai

Charlotte BECK



Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé